

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Notre école veille à offrir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse développer son plein potentiel à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.

1.

PRÉVENTION : Actions de l'école pour prévenir toute forme d'intimidation ou de violence

Plusieurs mesures préventives afin de contrer toute forme d'intimidation ou de violence sont prévues à notre école telles que :

- Diffusion de notre code de vie et de nos valeurs auprès de l'ensemble des élèves, du personnel et des parents
- Enseignement des comportements attendus de notre code de vie
- Implication des différents intervenants lors d'activités ou d'ateliers de prévention en classe.
- Mesures de sécurité visant à contrer les violences à caractère sexuel
- ...



SIGNALER ; Lorsqu'il y a un acte d'intimidation ou de violence...

2.

Que je sois :

- Un élève témoin ou victime
- Un parent d'un élève victime, témoin ou auteur
- Un parent témoin

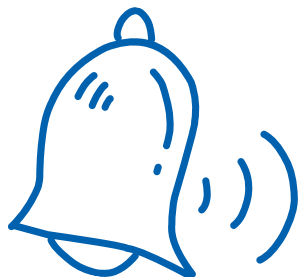
Il est important de DÉCLARER l'événement à l'une des personnes ressources de l'école (enseignants, intervenants, directions).



3.

AGIR : Actions à prendre suite à un acte d'intimidation ou de violence

- Rencontrer rapidement les personnes impliquées.
- Informer les parents.
- Mettre en place des mesures de soutien et d'encadrement prévus à l'école.
- Faire une rétroaction à la personne qui a signalé la situation.
- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées ainsi qu'aux parents.



MIEUX COMPRENDRE CE QU'EST L'INTIMIDATION



Selon la Loi sur l'instruction publique:

Intimidation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (LIP, 2012).

Violence :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP, 2012).

Le conflit est quant à lui une situation où :

- Les élèves peuvent être amis
- Le geste est occasionnel (parfois agressif)
- Même force physique et psychologique

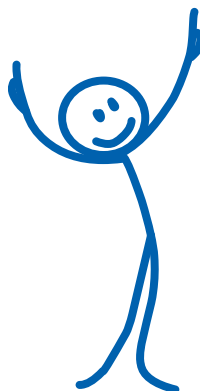
QUOI FAIRE EN TANT QUE PARENT ...

Lorsque votre enfant est victime :

- Restez calme. Votre enfant a besoin de réconfort.
- Demandez-lui de vous décrire la situation en détail sans le blâmer.
- Évaluez si c'est un conflit ou de l'intimidation.
- Encouragez-le à en parler à un adulte de confiance à son école. Il est important de DÉCLARER l'événement à l'une des personnes ressources de l'école (enseignant, intervenant, direction, personnel du service de garde).

Lorsque votre enfant est auteur :

- Écoutez-le calmement sur ce qu'il a à vous dire.
- Rappelez-lui l'importance de respecter les gens, peu importe leurs différences.
- Contacter la direction de l'école pour recevoir le soutien adéquat, selon la situation.



Lorsque votre enfant est témoin:

Il est important de dire à votre enfant qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider la victime! En tant que parent, vous pouvez informer votre enfant en lui disant que:

- Le rôle du témoin est très important car sa réaction peut soit encourager (rire, rester sans rien dire, participer...) ou décourager l'auteur (quitter la scène, intervenir verbalement, consoler la victime).
- Le témoin peut en tout temps aller chercher un adulte de l'école en qui il a confiance pour que celui-ci intervienne auprès des élèves impliquées.